

MISE EN OEUVRE DU PROTOCOLE SANITAIRE Actualisé au 27/08/2020 Collège PAUL ELUARD

Ce document est valable pour l'année scolaire 2020 – 2021

► Dans l'hypothèse où la situation sanitaire exigerait des mesures plus strictes, un plan de continuité pédagogique a été mis en place pour assurer l'enseignement à distance.

LES PRINCIPES INCONTOURNABLES

PORT DU MASQUE : Le port du masque est la règle pour tous : élèves et adultes tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

Exception:

- Pour les adultes : on peut retirer son masque dans un bureau, et uniquement si la distanciation physique le permet.
- Pour les élèves : Lorsque le port du masque est incompatible avec l'activité (prise de repas, pratiques sportives ...) – Dans ces situations, une attention particulière est apportée à la limitation du brassage et/ou au respect de la distanciation.

Pour les élèves présentant des pathologies, un avis médical est nécessaire pour déterminer les conditions du port masque

☞ Dans le cas d'un retrait temporaire et exceptionnel du masque (sans le toucher, en le manipulant par les élastiques), il doit être replié sans contact extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle (exemple : sac plastique type congélation)

ZONES D'ACCES LIMITE : Les bureaux « vie scolaire », « administration », « gestion », la zone « Casiers élèves ».

LAVAGE DES MAINS

Les élèves doivent se laver les mains plusieurs fois par jour, et a minima

- A l'arrivée dans l'établissement,
- Avant chaque repas,
- Après être allé aux toilettes,
- Le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distanciation physique.

Important : Dans toutes les salles spécialisées, les ateliers professionnels et le CDI ; lavage des mains obligatoire avec du gel hydro-alcoolique (à disposition dans la salle) à l'entrée et à la sortie

DISTANCIATION PHYSIQUE

Dans les espaces clos (salles de classes, ateliers, CDI, réfectoires, etc...) et extérieurs, la distanciation physique n'est pas obligatoire. Néanmoins les espaces sont organisés afin de maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE

L'élève et ses responsables s'engagent à respecter les règles sanitaires et de fonctionnement du collège décrites dans ce document. En cas de manquement, l'élève est repris en charge par ses responsables et suit sa scolarité à domicile au moins jusqu'à la période suivante.

SUSPICION DE CAS COVID-19

Si un élève ou un personnel présente des symptômes, le protocole national sera scrupuleusement appliqué.

DÉROULEMENT D'UNE JOURNÉE D'UN ÉLÈVE

A domicile:

Avant le départ pour le collège, le responsable légal joue un rôle essentiel. Il s'engage à ne pas mettre leurs enfants au collège en cas de fièvre (38° ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant le COVID (toux, difficulté à respirer). En cas de doute, l'enfant reste à domicile.

Il appartient aux parents de fournir les masques et l'enfant doit disposer de 2 masques pour une journée de cours.

Accueil des élèves : collège ouvert à tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Matériel : L'élève doit venir avec son matériel. Aucun accès au casier n'est possible (sauf pour les élèves bénéficiant d'un aménagement spécifique).

Les élèves qui utilisent un mouchoir en papier doivent le déposer dans la poubelle puis se frictionner les mains avec une solution hydro-alcoolique. Les élèves sont autorisés à avoir une bouteille d'eau et leur propre flacon de gel hydro-alcoolique.

Arrivée au collège :

Rappel : **Tous les élèves portent un masque en arrivant au collège. Les élèves devront effectivement porter un masque en continu, toute la journée, pendant les cours comme en récréation, sauf pour le temps du repas. L'après-midi, ils devront d'ailleurs porter un second masque différent du masque porté la matinée.**

Les élèves qui arrivent en voiture, à pieds ou en vélo entrent directement dans le collège (pas de regroupement aux abords du collège).

Circulation dans l'établissement :

Les croisements entre groupes d'élèves sont limités au maximum. Les élèves portent un masque durant tous leurs déplacements.

L'élève garde la distance avec celui qui le précède et l'utilisation des rampes d'escaliers sont à éviter.

Récréation :

Le port du masque est obligatoire pendant les récréations

L'accès aux espaces et aux bancs est autorisé.

Pause méridienne (à la fin des cours du matin) :

Les externes se dirigent vers la sortie et rentrent directement au domicile.

Les demi-pensionnaires se dirigent vers le self en respectant l'ordre de passage par classe.

Restaurant scolaire (pour les élèves Demi-Pensionnaires) :

La restauration est organisée dans le lieu habituel.

Les élèves d'une même classe déjeunent ensemble. Ils se lavent obligatoirement les mains en entrant.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

Sortie en fin de demi-journée :

Lorsque l'élève quitte le collège en fin de demi-journée (le midi comme le soir), il doit immédiatement rentrer à domicile. Il est strictement interdit de rester aux abords du collège. L'élève doit se laver les mains à son arrivée à la maison

Nettoyage et désinfection des locaux :

- Ventilation et aération des locaux le matin, durant la pause méridienne et le soir pendant le nettoyage
- Nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables et bureaux) réalisé au minimum une fois par jour
- Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées réalisée une fois par jour.